



Résolution coordination FO ALSTOM 2019

Les sections et syndicats FO Alstom se sont réunis les 26 et 27 mars 2019 pour faire le point sur la situation et établir leurs revendications.

L'ÉCHEC DE L'ABSORPTION D'ALSTOM PAR SIEMENS

Le 6 février la Commission européenne annonçait officiellement son refus du projet de fusion-absorption « Siemens/Alstom ».

Rappelons qu'en réaction à l'annonce par la Direction et le gouvernement de l'absorption d'Alstom par Siemens, les quatre organisations syndicales du groupe Alstom avaient, à l'initiative de FO, appelé à la grève et à un rassemblement national au ministère de l'économie et des finances le 30 novembre 2017 pour **le maintien de tous les sites Alstom Transport en France et le maintien de tous les emplois sur chaque site.**

Les quatre organisations syndicales du groupe Alstom s'étaient prononcées contre cette opération de fusion-absorption au CCE d'Alstom Transport S.A.

En ce qui nous concerne, contrairement à la Direction d'Alstom, nous ne regrettons pas cette décision car nous étions contre ce projet qui prévoyait :

- 380 millions d'euros de frais de restructuration, soit plusieurs milliers de suppressions d'emplois,
- une prise de contrôle d'un groupe (Alstom) par un autre (Siemens) associée à une opération purement financière destinée à une distribution d'un énorme dividende exceptionnel aux actionnaires de 1,8 milliard d'euros.

Les pseudo-garanties sur l'emploi, du « même tonneau » que celles qui avaient été faites en son temps avant la vente des activités énergie d'Alstom au groupe américain GE, n'étaient que poudre aux yeux.

Les suppressions d'emplois par départs non remplacés et les délocalisations d'activités continuent. Des creux de charge sont prévus sur les sites de La Rochelle, Reichshoffen et Tarbes.

Pour la coordination des sections et syndicats Force Ouvrière Alstom, il s'agit de revendiquer :

- la garantie du maintien de tous les sites, de toutes les activités et de tous les emplois sur chaque site,
- aucun licenciement,
- l'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études, et notamment dans le cadre des commandes publiques françaises,
- l'arrêt des externalisations d'activités, notamment nous exigeons le **retrait du projet d'externalisation de la logistique**, qui entre autres diminue les possibilités de maintien dans l'emploi des salariés qui ont des restrictions médicales,
- le retour dans le périmètre d'ALSTOM des activités externalisées et notamment des activités sous-traitées,
- l'embauche en CDI des salariés en contrat précaire travaillant sur les sites et les chantiers d'ALSTOM (CDD, CDI de chantier, intérim, Groupement Local d'Entreprises, etc...),
- l'augmentation collective des salaires pour toutes les catégories socioprofessionnelles de façon à maintenir et

augmenter le pouvoir d'achat,

- un vrai plan de formation professionnelle pour assurer le maintien dans l'emploi des salariés,
- le maintien des salaires à 100% en cas de chômage partiel,
- amélioration des conditions de départ anticipé ; extension de la liste des métiers reconnus comme étant pénibles ; prise en compte des périodes passées dans ces métiers pénibles sur l'ensemble de la carrière,
- application de la classification de l'accord national de 1975 pour la détermination des coefficients des mensuels ; véritable évolution de carrière se traduisant par au minimum des changements de coefficient.

RETRAITES ET NEGOCIATIONS

Le gouvernement a lancé le 16 avril dernier une concertation avec les confédérations sur une « réforme » des régimes de retraite. Le but affiché par le gouvernement est la mise en place d'un système universel à points. Le régime de base de la Sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaire actuels seraient donc liquidés au profit de ce régime unique. Dans un tract du 27 février, la confédération FO exigeait : « *le maintien des régimes existants, des droits et dispositifs associés. FO refuse la création d'un régime unique par points, a minima, synonyme d'individualisation et d'incertitude permanente.* »

La coordination des sections et syndicats FO Alstom se prononce notamment pour le maintien du calcul de la pension du régime général sur la base des 25 meilleures années, pour le maintien des pensions de réversion dans les conditions actuelles, pour le maintien des conditions de prise en compte des naissances, adoptions et éducation des enfants, des périodes de chômage, de maternité, de maladie, du handicap, pour le maintien des majorations pour les assurés qui ont élevé trois enfants, etc. Elle se prononce aussi pour le maintien de la gestion paritaire des caisses de retraite complémentaire et pour que ces caisses conservent leurs réserves financières.

La coordination des sections et syndicats FO Alstom se déclare prête à engager toutes ses forces pour répondre à un appel à mobilisation pour le maintien du régime général des retraites et des régimes complémentaires, **pour le retrait du projet du gouvernement.**

Des négociations ont été engagées en juin 2016 entre l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie et les fédérations syndicales pour « l'évolution du dispositif conventionnel de la métallurgie », et se poursuivent dans le contexte de l'application des ordonnances Macron.

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière ALSTOM se prononce pour le maintien des conventions collectives territoriales et le maintien de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, pour le maintien de la classification telle qu'elle est définie dans l'accord national de la métallurgie de 1975 pour les non cadres. Elle se prononce pour le maintien en l'état de tous les acquis inscrits dans ces conventions collectives, notamment la prime d'ancienneté, la reconnaissance des diplômes, les seuils d'accueil, les grilles de salaire et la mensualisation, la prime et la majoration de nuit, les primes de panier, les majorations des jours fériés, la prise en charge des jours de carence en cas d'arrêt maladie, les congés d'ancienneté, les congés pour événements familiaux, la prévoyance, les primes de vacances, les primes de départ en retraite, les indemnités de licenciement, ...

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière ALSTOM se prononce contre l'augmentation des contingents d'heures supplémentaires¹.

Le renouvellement et/ou les modifications des accords Alstom se font actuellement avec une réduction des droits des salariés. FO s'oppose à ces régressions sociales imposées par la Direction et a refusé de signer certains accords (CET, équilibre travail/vie privée, égalité professionnelle, retraite supplémentaire article 83, ...).

POUR LE DEVELOPPEMENT SYNDICAL

La coordination des sections et syndicats Force Ouvrière ALSTOM appelle tous les salariés du groupe (ouvriers, ATAM, Ingénieurs & Cadres) à adhérer à FO pour donner du poids à la défense de leurs intérêts et de leurs emplois à travers le seul syndicat libre et indépendant.

¹ Rappel : le contingent d'heures supplémentaires définit un seuil au-delà duquel les heures supplémentaires donnent droit à récupération.